

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2575

présenté par

Mme Galzy, M. de Lépinau, Mme Lorho, M. Allisio, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Boccaletti, M. Catteau, Mme Colombier, M. Dessigny, Mme Diaz, M. Falcon, M. de Fournas, M. Giletti, M. Gillet, M. Guitton, M. Lopez-Liguori, M. Lottiaux, Mme Martinez, M. Meizonnet, Mme Ménard, M. Muller, M. Portarrieu, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Sabatini et M. Taché de la Pagerie

ARTICLE 38**ÉTAT G****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Après l'alinéa 149, insérer l'alinéa suivant :

« *Évolution en volume et en valeur des exportations de vins et spiritueux.* »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet indicateur de performance doit permettre de connaître l'état et l'évolution des exportations en volume et en valeur pour vins et spiritueux en euros constants.

Mode de calcul : Le numérateur prend en compte la valeur en euros constants des exportations de vins et spiritueux au cours de l'année N. Le dénominateur prend en compte le volume en hectolitres les exportations de vins et spiritueux au cours de l'année N.

Source de données : Les données sont issues du ministère des comptes et de l'action publics, de la DGDDI (direction générale des douanes et droits indirects) et du MASA.

L'indicateur valeur/volume est essentiel à la compréhension de l'évolution des exportations. Si le prix moyen par hectolitre baisse, c'est que dans l'ensemble le niveau de gamme exportée diminue ;

à l'inverse si le prix moyen par hectolitre augmente, c'est que le niveau de gamme exporté augmente.

Cet amendement a été proposé à la cosignature dans le cadre du groupe d'études *Vin, vigne et oenologie*.